

Syndicat d'Élimination des Déchets de la Région d'Étampes

COMITE SYNDICAL DU 13 DECEMBRE 2022

DELIBERATION N° 22-2022

L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre à dix-neuf heures trente, le Comité Syndical, légalement convoqué le 6 décembre 2022, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 5 rue de la Mairie – 91150 MORIGNY-CHAMPIGNY, sous la présidence de Monsieur Bernard DIONNET.

Présents :

ABBEVILLE-LA-RIVIERE
BOISSY-LA-RIVIERE

BOISSY-LE-SEC
BOUTERVILLIERS

BRIERES-LES-SCELLES

CHALO-SAINT-MARS
CHALOU-MOULINEUX

CONGERVILLE THIONVILLE
FONTAINE-LA-RIVIERE
GUILLERVAL
MONNERVILLE

MORIGNY-CHAMPIGNY

ORMOY-LA-RIVIERE
PUSSAY
SACLAS
SAINT-CYR-LA-RIVIERE

SAINT HILAIRE

Absents :

ABBEVILLE-LA-RIVIERE
ARRANCOURT

BOISSY-LE-SEC
CHALO-SAINT-MARS
CONGERVILLE THIONVILLE
FONTAINE-LA-RIVIERE
GUILLERVAL
ORMOY-LA-RIVIERE
SACLAS
SAINT HILAIRE

LARDY

Pouvoir :

PUSSAY

CAESE

Jean-Philippe GRIFFON
Olivier LARCHER
Vincent ROUDAUT
Delphine DELUGIN-BECAVIN
Alexis LE CALVE
Laurent BARBIN
Sylvie JOUARD
Michel ROULAND
Rodolphe VINCENT
Claude PINAULT
Alain TEYSSIER
Béatrice THOMAS
Jérôme BOURGEOIS
Serge BOUDIN
Pascal DARDENNE
Christophe LONG
Bernard DIONNET
Jérôme LENOIR
Matthieu IMBAULT
Grégory COURTAS
Fabrice JAOUEN
Ludovic CHACHIGNON
Pascal DOZIAS
Jérémy HAYEZ

Jean-Jacques NOTSECK
Martial DELTON
Linda HALLIDAY
Lydie NAUDIN
Vanessa FIEVET
Sandrine PORQUET
Henry GATINEAU
Yves ABATE
Michaël MERIGOT
Karelle HARDY
Charles TREMBLAY

CCEJR

Hugues TRETON
Dominique PELLETIER



Jacques ADRIEN à Grégory COURTAS

Syndicat d'Élimination des Déchets de la Région d'Etampes

COMITE SYNDICAL DU 13 DECEMBRE 2022

DELIBERATION N° 22-2022

GRILLE TARIFAIRE 2023

Monsieur le Président rappelle qu'il convient de voter chaque année la grille tarifaire qui sera applicable le 1^{er} janvier de l'année suivante.

Tout d'abord, le montant de la redevance acquittée par les usagers doit être calculé en fonction du service rendu. Pour cette raison, il est nécessaire que les différents niveaux de service existant sur le territoire soient distingués et fassent l'objet d'une grille tarifaire spécifique. Ainsi, les 19 communes du SEDRE sont réparties sur 3 secteurs en fonction des types de collectes prévus et suivant le tableau ci-dessous :

	Communes	OM	Tri (emballages et papiers)	Verre	Végétaux
Secteur 1	Abbéville-La-Rivière, Arrancourt, Boissy la Rivière, Boissy le Sec, Chalo st Mars, Chalou Moulineux, Congerville-Thionville, Fontaine la Rivière, Guillerval, Monnerville, Ormoy la Rivière, Pussay, Saclas, St Cyr la Rivière	1 collecte par semaine	1 collecte par semaine	Bornes d'apport volontaire	
Secteur 2	Saint Hilaire, Lardy, Morigny-Champigny,	1 collecte par semaine	1 collecte par semaine	Bornes d'apport volontaire	Collecte en porte à porte (de mi mars à début décembre)
Secteur 3	Boutervilliers, Brières les Scellés	1 collecte par semaine	1 collecte par semaine	Bornes d'apport volontaire	Collecte en apport volontaire

D'autre part, la grille tarifaire doit être établie de manière à assurer l'équilibre du budget du syndicat en procurant à celui-ci un produit de la redevance suffisant, tout en conférant à la redevance un caractère incitatif pour conduire l'ensemble des abonnés au service à réduire leur production de déchets, à utiliser le service de collecte de façon rationnelle et à mieux gérer leur déchets.

ELABORATION DES TARIFS 2023

Parc de bacs en place :

Modèle	80 l	120 l	180 l	240 l	360 l	660 l	Total
Quantité	3689	3507	1381	415	168	281	9441

Nombre d'abonnés sur le territoire du SEDRE :

Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Total
4 295	4 118	673	9 086

Répartition des dépenses 2023 :

Syndicat d'Élimination des Déchets de la Région d'Étampes

COMITE SYNDICAL DU 13 DECEMBRE 2022

DELIBERATION N° 22-2022

Part fixe du SEDRE (couts de fonctionnement, salaires, emprunts) :	168 936,80 euros
Frais de gestion des abonnés et du parc de bacs et de facturation :	95 271,33 euros
Coûts de collecte et traitement des déchets verts en porte-à-porte :	232 248,72 euros
Coûts de collecte et traitement des déchets verts en apport volontaire :	37 521,30 euros
Systèmes embarqués de lecture de puces (maintenance) :	6 085,33 euros
Coûts de collecte autres déchets :	839 983,78 euros
Coûts de traitement SIREDOM (hors déchets verts) :	1 376 354,18 euros
Part fixe SIREDOM :	527 662,94 euros

Composition de la grille tarifaire :

- Un abonnement de base qui est comptabilisé une seule fois si l'abonné présente plusieurs bacs à un même point de collecte.
- Un forfait annuel de 18 levées.
- Un abonnement à la collecte des végétaux pour les communes qui le souhaitent (secteurs 2 et 3).

Secteur 1 : Abbéville la Rivière, Arrancourt, Boissy la Rivière, Boissy le Sec, Chalo Saint Mars, Chalou Moulineux, Congerville-Thionville, Fontaine la Rivière, Guillerval, Monnerville, Ormoy la Rivière, Pussay, Saclas, Saint Cyr La Rivière

Modèle de bac	80 L	120 L	180 L	240L	360 L	660 L
Abonnement service de base	94,25 €	94,25 €	94,25 €	94,25 €	94,25 €	94,25 €
Forfait 18 levées /an	107,97 €	159,83 €	239,74 €	319,66 €	479,49 €	879,06 €
Prix de la levée supplémentaire	7,10 €	10,66 €	15,98 €	21,31 €	31,97 €	58,60 €

Secteur 2 (collecte des végétaux en porte à porte) : Saint Hilaire, Lardy, Morigny-Champigny

Modèle de bac	80 L	120 L	180 L	240L	360 L	660 L
Abonnement service de base	94,25 €	94,25 €	94,25 €	94,25 €	94,25 €	94,25 €
Abonnement collecte végétaux	67,70 €	67,70 €	67,70 €	67,70 €	67,70 €	67,70 €
Forfait 18 levées /an	107,97 €	159,83 €	239,74 €	319,66 €	479,49 €	879,06 €
Prix de la levée supplémentaire	7,10 €	10,66 €	15,98 €	21,31 €	31,97 €	58,60 €

Secteur 3 (collecte des végétaux en benne d'apport volontaire) : Boutervilliers, Brières les Scellés

Modèle de bac	80 L	120 L	180 L	240L	360 L	660 L
Abonnement service de base	94,25 €	94,25 €	94,25 €	94,25 €	94,25 €	94,25 €
Abonnement collecte végétaux	31,78 €	31,78 €	31,78 €	31,78 €	31,78 €	31,78 €
Forfait 18 levées /an	107,97 €	159,83 €	239,74 €	319,66 €	479,49 €	879,06 €
Prix de la levée supplémentaire	7,10 €	10,66 €	15,98 €	21,31 €	31,97 €	58,60 €

1 seul et unique changement de volume de bac d'ordures ménagères gratuit

Tarif du second changement de bac

80 L	120 L	180 L	240L	360 L	660 L
42,00 €	45,00 €	50,00 €	55,00 €	80,00 €	185,00 €

Tarif dédié aux manifestations : 58,60 €

Tarif à partir du 3^e passage d'encombrants : 30,00 €

Syndicat d'Élimination des Déchets de la Région d'Étampes

COMITE SYNDICAL DU 13 DECEMBRE 2022

DELIBERATION N° 22-2022

Vu la délibération 18-2021 du 8 décembre 2021 fixant le tarif des changements bacs, le tarif des bacs dédiés aux manifestations, le tarif à partir du 3^e passage de collecte des encombrants et la grille tarifaire 2022,

Considérant le règlement du Service Public d'Élimination des Déchets (SPED) adopté par la délibération 20-2022 du 20 octobre 2022,

Le comité syndical ;

Entendu le rapport de Monsieur le Président ;

Après en avoir délibéré,

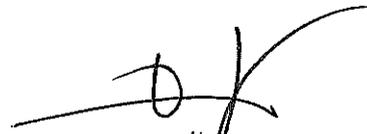
Approuve à l'unanimité la proposition de la grille tarifaire 2023 présentée, grille fixant les tarifs pour les 3 secteurs ainsi que les tarifs des changements de bacs et les tarifs des bacs dédiés aux manifestations et le tarif à partir du 3^e passage de collecte des encombrants comme indiqués supra.

AINSI FAIT ET DELIBERE

POUR EXPEDITION CONFORME

Le Président
Bernard DIONNET

Comité Syndical du 13 décembre 2022 sur la convocation de Bernard DIONNET Président en date du 6 décembre 2022 Salle des Fêtes, 5 rue de la Mairie-91150 Morigny-Champigny à 19h30	
Nombre de membres en exercice	38
Nombre de membres présents	24
Nombre de suffrages exprimés (dont 1 pouvoir)	25
POUR (dont 1 pouvoir)	25
CONTRE	0
ABSTENTION	0


SEDRE
50 Avenue des Grenots
91150 ETAMPES
Tél : 01 64 94 56 21
Email : sedre91@orange.fr

CERTIFIE EXECUTOIRE
COMPTE TENU DE LA RECEPTION
EN SOUS-PREFECTURE, LE : 20/12/2022
Le Président.

